



## Quel est l'objet de cette charte ?

Cette charte a pour objet de définir un cadre d'une coopération fructueuse entre les membres du Club CONNECT2DAY et d'en préciser les règles de fonctionnement.

Dans le cadre de son Club CONNECT2DAY, AGENA3000 s'engage à fournir les moyens nécessaires à l'organisation d'ateliers de travail entre ses membres.

Le Club CONNECT2DAY est un lieu de partage, d'échange d'idées et de savoir-faire dans le respect des standards GSI et s'inscrit dans le cadre de la communauté CONNECT2DAY.



## Modalités d'adhésion

Le CLUB CONNECT2DAY est réservé aux entreprises souhaitant échanger et partager des thématiques métiers et marchés autour des solutions d'AGENA3000.

L'adhésion au CLUB CONNECT2DAY n'est pas soumise à cotisation pour l'année 2019.

L'entrée dans le CLUB CONNECT2DAY de toute nouvelle personne sera validée au préalable par le CLUB CONNECT2DAY. AGENA3000 se réserve le droit de mettre fin à l'adhésion au CLUB CONNECT2DAY si tout ou partie des engagements cités n'étaient pas respectés.

L'adhésion au CLUB CONNECT2DAY est renouvelable tacitement chaque année. L'entreprise peut se désengager par simple courrier adressé à AGENA3000 sans délai de préavis tout au long de l'année.



## Clause de confidentialité

Tous les membres du CLUB CONNECT2DAY s'engagent à garder strictement confidentielles toutes les informations pouvant être considérées comme confidentielles concernant chaque membre.

Chaque membre est responsable des données qu'il communique.



# CONNECT2DAY CLUB



## Engagements réciproques

Le principe fondamental du CLUB est de fédérer une communauté qui partage vos besoins et expériences. C'est plus largement un écosystème qui privilégie des moments d'échange entre les acteurs de la distribution.

### Les objectifs du CLUB CONNECT2DAY :

- Contribuer à la réussite collective
- Expertise et prospective
- Partager une vision commune
- Influencer le marché

### L'entreprise s'engage à :

- Limiter la participation de ses salariés à 3 représentants par réunion.
- Participer autant que possible aux réunions et rencontres organisées par AGENA3000 autour d'un ordre du jour défini ensemble par les membres du CLUB.
- Contribuer à l'amélioration et à l'évolution des solutions d'AGENA3000.

### AGENA3000 s'engage à :

- Proposer régulièrement des rencontres de travail autour de thématiques définies au préalable et les organiser (animation, réservation de salles, déjeuner)
- Mettre à disposition un outil pour diffuser les présentations des ateliers pour permettre l'échange entre les membres en dehors des réunions.

Le CLUB CONNECT2DAY n'a pas pour vocation à se substituer aux organes de suivi de projet ou de prestation qui ont été mis en place avec les clients pour les besoins de leurs prestations respectives. Par ailleurs, les éléments de la présente charte ainsi que ceux échangés dans le cadre de ces ateliers n'ont pas pour vocation à modifier les engagements contractuels établis entre AGENA3000 et ses clients.



## Charte de la concurrence

Une grande attention doit être apportée au respect des règles de la concurrence. A savoir :

- La participation est volontaire et l'absence de participation aux activités du CLUB CONNECT2DAY ne peut pas être utilisée pour pénaliser quelque entreprise que ce soit.
- Il ne peut y avoir aucune discussion sur les prix, boycott, refus de vente ou partage de marchés.